

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2295



Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2295 modifiant le règlement numéro 1920 *Concernant la préparation de plans et devis pour les travaux de réfection et d'augmentation de la capacité du poste de pompage des eaux usées de la rue Charles, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et une dépense de 340 000 \$ et un emprunt de 207 700 \$ à ces fins, afin de modifier le bassin de taxation prévu à l'annexe « III » dudit règlement.*

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante:

- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 26 février 2019.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 27 février 2019

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate